



Paris, le 4 septembre 2026

DÉCLARATION

125 ans après la promulgation de la Loi 1901, le Secours populaire français passe le cap des 100000 collectrices et collecteurs bénévoles

Il y a 125 ans, la loi 1901 reconnaissait un droit fondamental : celui de s'associer librement. Cette liberté, loin d'être un acquis, doit rester une force qui fait vivre la démocratie et grandir l'engagement citoyen libre et volontaire.

A l'heure où la vie associative mérite plus que jamais d'être défendue, le Secours populaire français, enfant de la Résistance, réaffirme son attachement indéfectible à la liberté d'association et appelle à reconnaître, soutenir et renforcer cette liberté fondamentale, qui permet à des millions d'actrices et d'acteurs d'agir en toute indépendance chaque jour pour l'intérêt général.

Le Secours populaire français, ses 98 Fédérations départementales et professionnelles, ses 651 Comités locaux sont autant d'associations déclarées au titre de la loi 1901. Le Secours populaire français est également Reconnu d'utilité publique, agréé d'Education populaire et complémentaire de l'enseignement public. Il démontre chaque jour que la liberté d'association est un formidable levier d'engagement et d'émancipation qui favorise le vivre ensemble, les actes citoyens et la culture de la paix.

A l'occasion des 125 ans de la Loi 1901, le Secours populaire annonce une étape symbolique : 100 000 collectrices et collecteurs bénévoles sont désormais engagés dans son mouvement.

Cent mille femmes, hommes, enfants, qui choisissent de donner de leur temps, de leur énergie, de leur humanité et de déployer une solidarité sans frontière au côté de 200 partenaires en Europe, dans le monde et dans les territoires ultramarins.

*Cent mille personnes de bonne volonté, enfants « Copain du Monde » *, jeunes et adultes, « Médecins du Secours populaire » **, de toutes conditions, opinions politiques, philosophiques ou religieuses qui refusent l'indifférence.*

Cent mille citoyens, qui créent du lien dans une société fragmentée, recherchent les moyens d'agir, respectent la dignité de chacune et chacun, refusent toute forme d'assistanat et font vivre une solidarité fondée sur l'écoute, la rencontre et l'émancipation.

Dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ils soutiennent, en France, en Europe et dans le monde, les personnes et les familles confrontées à la pauvreté, aux injustices sociales, aux catastrophes, aux conflits, à la faim.

Le Secours populaire français a pour mission d'inciter chacune et chacun à prendre toute sa place au sein de notre mouvement et y devenir collectrice ou collecteur. La confiance est un maître mot au Secours populaire. Aussi, il n'y a pas d'un côté celui qui donne et de l'autre celui qui reçoit, chacun peut être acteur et auteur et a capacité de prise d'initiative dès lors qu'il est collecteur de l'association.

A l'occasion des Forums des associations organisés partout en France en cette rentrée 2026, le Secours populaire invite toutes celles et tous ceux qui souhaitent agir pour un monde plus juste et plus solidaire à s'engager à ses côtés.

Rejoignez-nous.

** « Copain du Monde » est un mouvement qui s'affranchit des frontières et regroupe les enfants collecteurs du Secours populaire. Ces derniers bénéficient de la même confiance que les adultes pour proposer des actions et mobiliser leurs talents*

*** Les « Médecins du Secours populaire » sont des professionnels de santé ou autres acteurs agissant dans ce domaine qui participent à des actions de prévention, d'écoute et d'accompagnement visant à orienter les personnes vers les dispositifs de santé.*